

Plan d'action pour déceler et réduire le plomb dans l'eau potable





TABLE DES MATIÈRES

Contexte	3
Plan d'action	4
Suivi de l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre jusqu'à présent	6
Échéancier détaillé des actions	7
Dépistage	9

Conjointement avec le gouvernement du Québec, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts agit pour assurer un approvisionnement en eau potable de qualité à l'ensemble de la population.



L'eau potable distribuée par le réseau de conduites municipal sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est d'excellente qualité.



Toutefois, certains bâtiments sont alimentés par une entrée de service en plomb. Ce dernier peut se dissoudre et se retrouver dans l'eau, surtout après de longues périodes de stagnation.



Dans cette situation, il est possible que le plomb dans l'eau du robinet dépasse le seuil réglementaire. Des actions doivent donc être prises par la Ville.

CONTEXTE

PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Les concentrations de plomb dans l'eau potable distribuée sur le territoire du Québec sont généralement très faibles. Le plomb dans l'eau potable provient principalement de la dissolution du plomb présent dans les tuyaux, surtout les tuyaux de raccordement (entrée de service) entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal.

Des entrées de service en plomb ont été installées dans des maisons unifamiliales et des immeubles de moins de 8 logements, particulièrement entre 1940 et 1955 et même jusque dans les années 1970. Depuis 1980, cette pratique est interdite par le Code national de la plomberie. Les soudures dans la plomberie interne des bâtiments peuvent aussi être une source de plomb dans l'eau. Toutefois, en 1989, le Code national de la plomberie a interdit l'utilisation des soudures contenant plus de 0,2 % de plomb. Les bâtiments récents sont donc très peu susceptibles d'être munis d'une entrée de service ou d'une plomberie interne contenant du plomb.



En mars 2021, le Règlement sur la qualité de l'eau potable a été modifié afin de déterminer la concentration de plomb à ne pas dépasser dans l'eau potable à 5 µg/L et à prévoir, pour les responsables de systèmes de distribution, un prélèvement d'un litre au premier jet après 30 minutes de stagnation. Cette modification est conforme à la plus récente recommandation de Santé Canada en matière de plomb dans l'eau potable.

PRÉVENIR LA PRÉSENCE DE PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Ce sont les responsables des réseaux d'aqueduc, dont les municipalités, qui doivent s'assurer du respect de cette norme. Lorsque la concentration de plomb dans l'eau dépasse la valeur fixée, le responsable du réseau de distribution d'eau potable ou la Direction régionale de santé publique émettent des recommandations pour les personnes directement concernées.

PLAN D'ACTION

Depuis plusieurs années, la ville a travaillé sur la chimie de l'eau afin d'assurer un meilleur équilibre. Puisque l'eau brute servant à la production d'eau potable de la ville provient du petit lac des Sables qui est un lac de tête, la nature chimique de l'eau est agressive et corrosive. Les campagnes d'échantillonnage ont été chapeautées durant plusieurs années par le ministère et la DSP (direction de la santé publique) afin de déterminer l'amélioration depuis l'équilibre chimique.



Depuis janvier 2023, un inhibiteur de corrosion est dosé à l'eau potable afin de réduire au minimum la corrosion dans le réseau. Ainsi les entrées de services en plomb sont moins sujettes à une solubilisation du plomb. Les suivis de l'efficacité de l'inhibiteur nous permettent de démontrer que la corrosion est abaissée à l'aide de la barrière physique du produit.



STRATÉGIE DE REMPLACEMENT DES ENTRÉES DE SERVICE EN PLOMB

Afin de repérer les entrées de service en plomb sur son territoire, la Ville effectue actuellement un remplacement des conduites basé sur une priorisation en fonction des résultats des campagnes d'échantillonnage antérieures. À noter qu'en 2023, la Ville avait déterminé son plan d'action sur 10 ans, comprenant le retrait de 39 conduites qu'elle avait sur sa liste. Ensuite à la fin de l'été 2023, la Ville a effectué deux retraits qui avaient été planifiés l'année précédente et un nouveau site s'est ajouté à la suite de l'échantillonnage réglementaire. Puis en 2024, la Ville a caractérisé 3 nouveaux sites et retiré 2 entrées, dont une qui était sur sa liste. À l'heure actuelle, le plan d'action comprend maintenant 42 sites.

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

Afin d'aider à la procédure de dépistage, la Ville a mené une campagne de communication sur son territoire pour sensibiliser ses citoyens. Cette campagne avait pour but de les inciter à signaler l'existence d'une entrée d'eau en plomb dans leur résidence et comprend de l'affichage urbain à des endroits stratégiques ainsi que de la publicité sur les plateformes et le site internet de la Ville. À noter que les signalements sont récoltés sur une base volontaire, ils ne sont donc pas obligatoires, mais fortement recommandés par la Ville.

La campagne de sensibilisation et de recensement aux entrées de plomb sur le territoire comprenait entre autres plusieurs pancartes de dimensions 4 pieds x 8 pieds affichées à travers la Ville, un publipostage envoyé à chaque adresse, une campagne interactive, plusieurs rappels dans le bulletin municipal l'Agathois et la présente section sur le plomb a été ajoutée au site Internet de la ville.

Serrons-nous les coudes
pour répertorier les entrées de service en plomb à
SAINTÉ AGATHE DES MONTS



vsadm.ca/plomb

VOTRE MAISON
a-t-elle été construite
avant **1970** ?

vsadm.ca/plomb

VOTRE IMMEUBLE
contient-il moins de **8** logements ?

vsadm.ca/plomb

Rappel!

Serrons-nous les coudes
pour répertorier les entrées de service en plomb à
SAINTÉ AGATHE DES MONTS



FORMULAIRE EN LIGNE
vsadm.ca/plomb

Rappel!

Recensement
des entrées de service en plomb



Pour tous les détails, des astuces pour identifier une entrée de service en plomb et le formulaire à compléter

www.vsadm.ca/plomb

SAINTÉ AGATHE DES MONTS

Les modifications apportées à l'équilibre chimique de l'eau, le dosage de l'inhibiteur de corrosion ainsi que les campagnes d'échantillonnage ont permis de démontrer que la situation ne constitue pas un enjeu de santé publique selon la direction de la santé publique. Toutefois, comme environ 200 résidences sont toujours estimées comme pouvant comporter une section de branchement en plomb, le dossier de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts demeure ouvert à titre préventif. La direction de la santé publique maintient sa position : il n'y a pas de risque pour la santé, mais une vigilance continue est recommandée.

VOTRE MAISON
a-t-elle été construite
avant **1970** ?

Jetez un oeil à votre entrée d'eau!

vsadm.ca/plomb

SAINTÉ AGATHE DES MONTS

SUIVI DE L'EFFICACITÉ DES MESURES CORRECTIVES MISES EN ŒUVRE JUSQU'À PRÉSENT

Pour l'équilibre chimique de l'eau, la Ville a opté pour le rehaussement de l'alcalinité et du pH. La Ville a fait le suivi de l'efficacité de cette mesure en comparant ses résultats de l'année 2019 et celle de 2020. Une nette amélioration des résultats a pu être observée (1er L, 2e L, 3e L, 4e L, 2 minutes d'écoulement et 5 minutes d'écoulement).

De plus, le suivi des résidences témoins sur quelques années a démontré que les teneurs diminuent avec les années pour les mêmes sites. À noter que la Ville effectue régulièrement un suivi du pH et de l'alcalinité réseau. Un échantillon est donc récupéré à chaque site d'échantillonnage de bactériologie pour effectuer le suivi. Durant les premiers 8 mois, la firme mandatée Techno a effectué un suivi réseau à des points stratégiques de la Ville (près de l'usine, du centre et de l'extrémité) ainsi qu'un suivi de coupons de témoins installés à l'usine de filtration.

En 2024, la firme a poursuivi son suivi des coupons témoins installés à l'usine de filtration. Bref, l'efficacité de l'inhibiteur de corrosion (orthophosphate de zinc) a été démontrée. À l'interne, les équipes de la Ville ont vérifié la teneur de plomb à la sortie du réseau témoin tant en continu qu'avec 30 minutes de stagnation et confirmé le tout à l'aide de Palin test. À noter que la Ville continue d'effectuer hebdomadairement un suivi du taux en orthophosphate à l'extrémité de son réseau afin de maintenir un taux entre 0,80 mg/L et 1,00 mg/L. Il s'agit de la recommandation du fournisseur de l'orthophosphate de zinc.

Historique de l'estimation du nombre d'entrées restantes à la ville :

Historique	Estimation du nombre d'entrées avec plomb restantes
1992	1350
2014	297
2016	257
2022	204
2025	200



ÉCHÉANCIER DÉTAILLÉ DES ACTIONS

ANNÉES ANTÉRIEURES

Pendant plusieurs années précédant l'année 2023, La Ville travaillait avec une liste de 20 résidences sentinelles. Le protocole d'échantillonnage avait été déterminé avec le ministère et la santé publique à l'époque. Depuis 2023, il a été convenu d'explorer les résidences selon l'année de construction de celles-ci (< 1970) et les secteurs ayant eu des confirmations de non-conformité sont maintenant priorisés. La Ville travaille actuellement avec une banque de 450 résidences pouvant être échantillonnées. Le nombre de résidences échantillonnées est déterminé par les obligations du RQEP.

2023

Le plan d'action initial de la Ville s'échelonnait sur 10 ans en 2023 et comprenait 39 sites au total. Depuis, la Ville a recensé des retraits et des ajouts de sites, ce qui repousse ultimement la terminaison du plan d'action.

2024

En 2024, 42 sites figurent présentement sur la liste d'échantillonnage détenu par la Ville. Les 3 nouvelles résidences déterminées en 2024 seront réalisées d'ici un 10 ans supplémentaires de ce qui avait été prévue en 2023.

2025

Dans un optique de protection de la population, la Ville travaille en continue sur l'équilibre chimique de l'eau potable distribuée en rehaussant l'alcalinité en dosant du bicarbonate de sodium et en rehaussant le pH de celle-ci. Le coût annuel pour le bicarbonate de sodium s'élève à 115 000 \$. Toujours dans la même optique, la Ville dose un inhibiteur de corrosion au coût annuel de 60 000 \$

À noter qu'un facteur pouvant influencer le plan d'action est la réfection d'une rue tel que le projet de la rue Byette prévue pour l'été 2025. Lorsque la Ville refait une rue, elle s'engage à retirer les entrées en plomb qu'elle observe et communique avec les citoyens concernés pour qu'ils puissent faire les travaux dans leurs sections privées. 2 adresses sont d'ailleurs connues dans la section de travaux prévue pour cet été, mais cela n'exclut pas la possible découverte d'autres résidences évidemment.

La Ville s'est réservée en 2025 un montant de 25 000 \$ pour subventionner jusqu'à 2 500 \$ les 10 premières résidences voulant aller de l'avant avec le retrait de leur section privée, en même temps que le retrait de la section publique effectué par la Ville.

Annuellement, la Ville continue d'adopter cette subvention pour la poursuite de son plan d'action. En février 2025, une lettre expliquant la subvention possible a été envoyée aux propriétaires qui avait un taux de plomb susceptible de provenir du côté privé, soit ceux codés rouges et oranges dans les recensements documentés par la Ville. Dans 99% des cas, les propriétés de l'échantillonnage étaient classifiées par le code couleur jaune, c'est-à-dire possédant une section du côté public qui est en plomb seulement. Aucune lettre ne leur a donc été envoyée.

Des visites terrains aux 42 résidences ont également été réalisées à priori de l'envoi des lettres aux propriétaires. Ces visites ont permis d'effectuer de la sensibilisation sur le plomb, de procéder à la prise de photo de l'entrée de service à l'intérieur des résidences et de mentionner le programme de subvention de la Ville. Cependant, la Ville n'a été en mesure de communiquer qu'avec seulement 23 propriétaires au total. Ces visites ont toutefois permis à la Ville de retirer 3 résidences de son plan d'action puisque les travaux avaient déjà été réalisés en 2018.

Il reste donc 38 résidences connues ayant une section en plomb à l'heure actuelle.

DÉPISTAGE

Considérant les effets du plomb sur la santé, la Ville vous demande de l'aider à effectuer son recensement des entrées de service en plomb sur le territoire afin qu'elle puisse prendre connaissance de l'ampleur de la situation et orienter son plan d'action.

COMMENT RECONNAÎTRE UNE ENTRÉE DE SERVICE EN PLOMB?

Vous pouvez vérifier si une portion de votre entrée de service entre votre maison et le réseau de distribution municipal est en plomb en examinant votre entrée d'eau. Les conduites en métal mou grises qui sont faciles à bosseler ou à entailler avec un couteau sont probablement en plomb.

L'entrée de service se compose de deux sections; une qui appartient au réseau de distribution de la municipalité et une autre qui appartient au propriétaire de la résidence. Les deux sections peuvent être en plomb, mais il est possible que seule la section appartenant au réseau de distribution de la municipalité le soit.

Si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer cette vérification, communiquez avec votre propriétaire ou un plombier.

Le tuyau sera en plomb :

- s'il ne produit aucune résonance si on le frappe;
- s'il ne laisse des marques métalliques; lorsqu'on le gratte;
- s'il n'attire pas un aimant;
- s'il est de couleur grise.



VOUS AVEZ UNE CONDUITE DE SERVICE EN PLOMB?

Pas de panique! Sachez que la Ville maintient la qualité de l'eau potable dans son réseau grâce à différentes techniques. De plus, des mesures de protection temporaires existent pour diminuer l'exposition au plomb dans l'eau du robinet, comme par exemple l'utilisation de dispositifs de filtration certifiés.

Nous vous invitons à remplir notre formulaire au vsadm.ca/plomb afin de nous signaler la présence d'une conduite en plomb dans votre bâtiment. Vous pouvez aussi effectuer votre signalement en nous téléphonant au 819 326-4595.

Si, après vérification, vous n'avez pas d'entrée de service en plomb, il n'est pas nécessaire de nous le signaler.

VOUS AVEZ DÉJÀ EFFECTUÉ LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE VOTRE ENTRÉE DE SERVICE?

Après un examen, vous avez constaté que votre entrée de service était en plomb et vous avez effectué les travaux de remplacement de la conduite?

Merci de nous le signifier, afin de nous aider à poser un diagnostic clair pour le territoire.

QUE FAIRE À TITRE PRÉVENTIF?

- Laissez couler l'eau du robinet quelques minutes après qu'elle est devenue froide avant de la boire, surtout si elle a séjourné de longues heures dans les tuyaux (le matin et au retour du travail).
- Utilisez seulement l'eau froide du robinet pour la préparation des aliments et des breuvages.
- Enlevez et nettoyez régulièrement l'aérateur (petit filtre) placé dans le bec du robinet, car le plomb peut s'y accumuler.
- Utilisez un pichet filtrant ou installez un filtre sur le robinet ou sous l'évier.

Ces appareils doivent être certifiés conformes à la norme NSF/ANSI n°53 pour la réduction du plomb.

Il est à noter que faire bouillir l'eau pour éliminer le plomb est inutile, car il ne s'évapore pas.

